

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES**

DE



ET DE LA

SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION

DANS LE CADRE DES DEUX OFFRES PUBLIQUES D'ACHAT SIMPLIFIEES VISANT RESPECTIVEMENT LES
ACTIONS DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES ET LES ACTIONS DE LA SOCIETE SUCRIERE DE
PITHIVIERS LE VIEIL



Le présent document relatif aux autres informations de la société Cristal Union (« **Cristal Union** ») et de la société Champenoise de Gestion (« **SCG** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 15 février 2012, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et de son instruction 2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Cristal Union et de SCG.

Le présent document complète :

- la note d'information de Cristal Union et de SCG (ensemble les « **Initiateurs** ») visée par l'AMF le 15 février 2012, sous le numéro 12-067, en application d'une décision de conformité de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la Société Vermandoise de Sucreries (« **SVS** ») initiée conjointement par Cristal Union et SCG (l'« **Offre sur SVS** ») au prix unitaire de 3 487,30 € ;
- la note d'information de Cristal Union (l'« **Initiateur** ») et de la Société Vermandoise de Sucreries visée par l'AMF le 15 février 2012, sous le numéro 12-069, en application d'une décision de conformité de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la Société Sucrière de Pithiviers le Vieil (« **SSPLV** ») initiée conjointement par Cristal Union et SVS (l'« **Offre sur SSPLV** ») au prix unitaire 1 692,76 euros.

Le présent document et les notes d'information sont disponibles sur les sites internet de la société Cristal Union (www.cristal-union.fr), de la Société Vermandoise de Sucreries (www.vermandoise.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

- **Cristal Union**, 27-29, rue Chateaubriand, 75008 Paris ;
- **Société Vermandoise de Sucreries**, Pôle d'activités de Haute Picardie BP 10, 80200 Estrées-Deniecourt ;
- **Crédit Agricole Corporate and Investment Bank**, 9 quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris La Défense Cedex.

Un avis financier sera diffusé le 17 février 2012, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

1.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT CRISTAL UNION ET SCG	3
1.1	Dénomination sociale	3
1.2	Siège social	3
1.3	Forme juridique, nationalité et inscription au registre du commerce	3
1.4	Durée de la société	3
1.5	Durée de l'exercice social	4
1.6	Objet social.....	4
2.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL DES INITIATEURS	4
2.1	Capital social	4
2.2	Cession et transmission des titres de capital	5
2.3	Droits et obligations attachés aux titres de capital	5
2.4	Autres titres donnant accès au capital	6
2.5	Instruments financiers non représentatifs du capital	6
2.6	Nantissements, garanties, sûretés	6
3.	ADMINISTRATION ET CONTROLE DES INITIATEURS.....	6
3.1	Cristal Union.....	6
3.2	SCG	7
4.	PRESENTATION DE L'ACTIVITE	8
4.1	Historique des Initiateurs	8
4.2	Description des principales activités des Initiateurs.....	9
4.3	Chiffres clés relatifs à la situation financière de Cristal Union et de SCG	10
5.	LIENS CAPITALISTIQUES DES INITIATEURS.....	12
5.1	Capital	12
5.2	Pactes d'actionnaires	12
5.3	Organigramme simplifié	13
6.	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES CONCERNANT LES INITIATEURS.....	13
7.	FINANCEMENT DE L'OFFRE.....	13
8.	ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION RELATIVE A CRISTAL UNION ET SCG	14

Le présent document est établi par Cristal Union et SCG en tant qu'Initiateurs de l'Offre sur SVS et par Cristal Union en tant qu'Initiateur de l'Offre sur SSPLV.

Les actions des sociétés SVS et SSPLV sont admises aux négociations sur le compartiment B du marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (« **Euronext Paris** »), respectivement sous les codes ISIN FR0000037749 et FR0000033318.

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT CRISTAL UNION ET SCG

1.1 Dénomination sociale

Cristal Union et Société Champenoise de Gestion

1.2 Siège social

1.2.1 Cristal Union

Le siège social de Cristal Union est situé route d'Arcis-sur-Aube, 10700 Villette-sur-Aube.

1.2.2 SCG

Le siège social de SCG est situé au Pôle d'activités de Haute Picardie BP 10, 80200 Estrées-Deniécourt.

1.3 Forme juridique, nationalité et inscription au registre du commerce

1.3.1 Cristal Union

Cristal Union est une société coopérative agricole à capital variable, agréée sous le numéro 10520.

Cristal Union est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Troyes sous le numéro RCS 421 343 369.

1.3.2 SCG

SCG est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

SCG est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Amiens sous le numéro RCS 096 850 037.

1.4 Durée de la société

1.4.1 Cristal Union

La durée de Cristal Union est de 99 ans expirant le 5 janvier 2098, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

1.4.2 SCG

La durée de SCG est de 98 ans expirant le 28 février 2066, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

1.5 Durée de l'exercice social

1.5.1 Cristal Union

L'exercice social de Cristal Union commence le 1^{er} octobre de chaque année et se clôture le 30 septembre de l'année suivante.

1.5.2 SCG

L'exercice social de SCG commence le 1^{er} octobre de chaque année et se clôture le 30 septembre de l'année suivante.

1.6 Objet social

1.6.1 Cristal Union (Article 3 des statuts)

Cristal Union a pour objet d'effectuer, quels que soient les moyens et techniques mis en œuvre par elle, les opérations de collecte, de transformation, de déshydratation, de conditionnement, de conservation, de stockage, de traitement, d'épandage et de vente, sur les produits suivants : plantes saccharifères, chicorées, céréales, tubercules, et autres produits alcooligènes, produits issus de ces végétaux et autres produits sucrants, plantes fourragères, aromatiques, ligneuses et lignocellulosiques.

Cristal Union a également pour objet l'achat en vue de l'approvisionnement de ses seuls associés coopérateurs, des produits, équipements, instruments et animaux nécessaires à leurs exploitations. Elle pourra alors, sous réserve de donner avis au Haut Conseil de la coopération agricole, assurer elle-même la production ou la fabrication de ces fournitures quels que soient les moyens et techniques mis en œuvre par elle. Elle pourra également procéder à la réparation et à l'entretien des machines et outils agricoles.

En outre, Cristal Union peut effectuer à titre accessoire, à la demande des associés coopérateurs, des opérations de fournitures de services se rapportant directement à l'objet principal de la coopérative.

1.6.2 SCG (Article 3 des statuts)

SCG a une activité de holding. Elle a pour objet l'investissement et la prise de participations dans toutes sociétés existantes ou à créer et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières se rapportant à l'industrie du sucre et la gestion des immeubles dont la société pourrait être propriétaire.

2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL DES INITIATEURS

2.1 Capital social

2.1.1 Cristal Union

Le capital social de Cristal Union s'élève à 62 726 594 euros divisé en 31 363 297 parts sociales de plusieurs catégories entièrement libérées. La valeur nominale unitaire de ces parts sociales est de 2 euros.

2.1.2 SCG

Le capital social de SCG s'élève à 505 600 euros divisé en 3 160 actions de 160 euros de valeur nominale chacune.

2.2 Cession et transmission des titres de capital

2.2.1 Cristal Union (Article 19 des statuts)

L'article 19 des statuts de Cristal Union prévoit que le conseil d'administration autorise le transfert de tout ou partie des parts visées à l'article 14 paragraphe 1, d'un associé coopérateur sous réserve des dispositions de l'article 7, dernier alinéa du paragraphe 5, qui stipule que cette autorisation n'est pas sollicitée en cas de transmission des parts aux héritiers d'un coopérateur, à un ou plusieurs autres associés coopérateurs ou à un ou plusieurs tiers dont l'adhésion comme associé coopérateur a été acceptée. Sous réserve de l'article 18 relatif aux mutations de propriété ou de jouissance d'une exploitation, la cession ne peut intervenir valablement qu'après autorisation du conseil d'administration.

2.2.2 SCG (Article 10 des statuts)

L'article 10 des statuts de SCG prévoit que la cession des actions à un tiers, à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément du conseil de surveillance de SCG.

2.3 Droits et obligations attachés aux titres de capital

2.3.1 Cristal Union

Cristal Union étant une société coopérative agricole à capital variable, son capital social est constitué par les catégories de parts sociales suivantes :

- les parts sociales détenues par les associés coopérateurs, dénommées « parts sociales d'activité » ; et
- les parts sociales d'épargne.

Chaque part sociale d'épargne donne droit dans les bénéfices à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Chaque associé coopérateur ne dispose que d'un droit de vote quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

2.3.2 SCG

Chaque action donne droit dans les bénéfices et l'actif social à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Une action donne droit à un droit de vote. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis dix ans au moins, au nom du même titulaire.

2.4 Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe pas en circulation de titres donnant accès au capital de Cristal Union ou de SCG.

2.5 Instruments financiers non représentatifs du capital

Ni Cristal Union ni SCG n'ont émis d'instruments financiers non représentatifs du capital.

2.6 Nantissements, garanties, sûretés

La totalité des actions SCG détenues par Cristal Union fait l'objet d'un nantissement dans le cadre du financement de l'Offre sur SVS et de l'Offre sur SSPLV.

3. ADMINISTRATION ET CONTROLE DES INITIATEURS

3.1 Cristal Union

3.1.1 Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de Cristal Union est composé de vingt personnes :

EARL de Bohan	Olivier de Bohan	Président
EARL Cheron-Pivoteau	Didier Cheron	Vice-président – Trésorier
GAEC du Petit Bois	Jean Collard	Vice-président
SCEA de la Prieuse	Joachim Gaillot	Vice-président
GAEC du Parc Graff	Raymond Graff	Vice-président
SCEA de la Champmesle	Yves Simphal	Vice-président – Secrétaire
EARL André	Gérard André	Administrateur
Denis Bellicam		Administrateur
SCEA Bentz	Daniel Bentz	Administrateur
GAEC du Petit Corbasson	Bruno Drouin	Administrateur
EARL Faille	Thierry Faille	Administrateur
GAEC Fouassier	Hervé Fouassier	Membre du Bureau du Conseil d'Administration
EARL Laine	Eric Laine	Membre du Bureau du Conseil d'Administration
GAEC des Avergeres	Pierre Michel	Administrateur
EARL de Montméry	Thierry Moreau	Administrateur
EARL de la Salle	François Mainsant	Membre du Bureau du Conseil d'Administration
SCEA de la Bouverie	Jean-Louis Oudin	Administrateur
SCEA de la Providence	François Prompsy	Membre du Bureau du Conseil d'Administration
EARL Schotter	René Schotter	Membre du Bureau du Conseil d'Administration
EARL Daniel Collard	Daniel Collard	Administrateur

3.1.2 Le Directeur Général

M. Alain Commissaire est directeur général de Cristal Union. Il exerce ses fonctions sous la direction, le contrôle et la surveillance du conseil d'administration qu'il représente vis-à-vis des tiers dans la limite des pouvoirs qui lui sont confiés par délibération du conseil d'administration.

3.1.3 Commissaires aux comptes

	Expiration
Orcom et Associés	AG statuant sur l'exercice 2015/2016
Cabinet Mazars	AG statuant sur l'exercice 2015/2016
RSA SEEC (suppléant)	AG statuant sur l'exercice 2015/2016
M. Michel Martin (suppléant)	AG statuant sur l'exercice 2015/2016

3.2 SCG

3.2.1 Le directoire

SCG est à ce jour administrée par un directoire composé de trois membres, qui sont les suivants :

Membres	Fonction
Alain Commissaire	Président
Jean-François Javoy	Membre
Stanislas Bouchard	Membre

3.2.2 Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance de SCG est composé de quatre membres, qui sont les suivants :

Membres	Fonction
Oliver de Bohan	Président
Joachim Gaillot	Vice-président
Didier Chéron	Membre
Jean Collard	Membre

3.2.3 Commissaires aux comptes

M. David Elkaïm
M. Pierre Gilmant
KPMG Audit Fiduciaire de France (suppléant)
M. Veronique Deberg (suppléant)

4. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

4.1 Historique des Initiateurs

4.1.1 Cristal Union

Les principales étapes du développement du Groupe Cristal Union sont les suivantes :

2000 : création de Cristal Union par la mise en commun des actifs industriels et financiers que les personnels des coopératives d'Arcis, de Bazancourt, de Corbeilles et Eclaron.

2001 : réorganisation des activités alcool et sucre au sein de Cristal Union. Outre ses activités de production de sucre et de distillerie, Cristal Union conduit des activités de déshydratation de pulpe de betteraves et de luzerne.

2003 : reprise par Cristal Union des sucreries de Châlons et de Sillery afin de renforcer son dispositif de production agricole. Par ailleurs, afin d'améliorer sa capacité et son dispositif de production de sucre conditionné, Cristal Union fait l'acquisition de l'unité de conditionnement de Sermaize au travers de sa filiale Sucre Union.

2004 : la restructuration du groupe s'est poursuivie par la fermeture définitive à l'issue de la campagne 2003 de la sucrerie de Châlons ainsi que par l'arrêt de l'exploitation de l'atelier de déshydratation et de rectification d'alcool de Bray en avril 2004. Ces installations ont alors été transférées sur le site d'Arcis et ont pu reprendre courant mars 2005.

2005 : Cristal Union fait l'acquisition de la société DEULEP, "Distilleries, Entrepôts et Usines de Languedoc et Provence".

2007 : rachat par Cristal Union de la distillerie Jean Goyard, spécialiste de la distillation des co-produits viniques et du recyclage des matières issues du vignoble champenois.

2009 : Cristal Union devient une coopérative unique avec cinq sections de rattachement.

4.1.2 SCG

1990 : Constitution de SCG, le 16 octobre 1990, par les membres de la famille Delloye, pour détenir une partie de leur participation dans SVS.

2012 : Cristal Union a pris le contrôle de SCG, le 31 janvier 2012.

4.2 Description des principales activités des Initiateurs

4.2.1 Cristal Union

Le groupe Cristal Union s'appuie sur deux activités historiques que sont :

- la production de sucre à destination de l'industrie et de la bouche ; et
- la production d'alcool et d'éthanol dans les secteurs de l'industrie, la parfumerie, la carburation, les cosmétiques, l'alimentaire et les spiritueux.

Cristal Union développe de nouvelles activités telles que la production de produits naturels et antioxydants à haute valeur ajoutée pour l'industrie pharmaceutique, nutraceutique, les compléments alimentaires et les produits œnologiques.

Cristal Union projette d'accroître sa position dans le secteur des bioénergies.

4.2.2 SCG

SCG a une activité de holding financière.

4.3 Chiffres clés relatifs à la situation financière de Cristal Union et de SCG

4.3.1 Chiffres clés relatifs à la situation financière de Cristal Union

(en euros)

COMPTE DE RESULTAT COMBINE au 30 Septembre 2011	2010/2011	2009/2010
Ventes de marchandises	253 536 006	896 809 121
Production vendue de biens	920 692 455	181 958 449
Production vendue de services	42 278 722	47 509 051
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 216 507 183	1 126 276 621
Production stockée	22 483 263	- 38 829 947
Production immobilisée	1 871 249	111 578
Subventions d'exploitation	2 785 489	3 000 215
Reprises amort. et prov. d'exploitation	3 577 691	2 115 961
Autres produits d'exploitation	14 929 285	11 170 374
Transferts de charges d'exploitation	1 799 017	4 583 936
Produits d'exploitation	1 263 953 177	1 108 428 738
Achats matières premières & autres appro.	- 456 642 484	- 312 456 286
Variation stocks matières 1ères & aut. appro.	8 821 242	968 189
Achats de sous-traitance, de matériels & de services extérieurs	- 153 748 809	- 147 181 762
Achats de marchandises	- 219 019 384	- 247 214 526
Variation stocks de marchandises	5 117 804	3 896 858
Autres achats & charges externes	- 140 163 516	- 127 322 354
Impôts, taxes et versements assimilés	- 22 926 496	- 19 454 654
Salaires, traitements, charges sociales & participation des salariés	- 115 305 880	- 108 259 090
Dotations amortissements & provisions d'exploitation	- 40 719 511	- 45 012 319
Autres charges d'exploitation	- 11 749 086	- 11 500 602
Charges d'exploitation	- 1 146 336 120	- 1 021 330 262
Résultat d'exploitation	117 617 057	87 098 476
Résultat sur opérations en commun	5 726	5 349
Résultat financier		
Produits financiers	2 824 892	7 313 730
Charges financières	- 19 551 755	- 25 839 823
Résultat financier	- 16 726 863	- 18 526 093
Résultat exceptionnel		
Produits exceptionnels	5 990 218	9 157 296
Charges exceptionnelles	- 11 376 864	- 11 026 740
Résultat exceptionnel	- 5 386 646	- 1 869 444
Impôt sur les bénéfices	- 3 452 661	- 5 079 955
Impôts différés	- 236 095	- 497 388
Résultat net des sociétés intégrées	91 820 518	61 130 945
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 56 931	- 175 838
Quote part de résultat affectée aux lots complémentaires		
Amortissement des écarts d'acquisition	- 1 551 205	- 1 662 997
Résultat de l'ensemble combiné	90 212 382	59 292 110
Intérêts minoritaires	- 156 178	500 271
Résultat net part du groupe	90 056 204	59 792 381

(en euros)

Actif combiné au 30 septembre 2011	2010/2011	2009/2010
Actif Immobilisé		
Ecart d'acquisition	15 185 286	16 736 491
Capital souscrit non appelé	2 586 531	4 997 581
Immobilisations incorporelles	291 103 978	283 508 325
Immobilisations corporelles	526 182 401	513 560 271
Immobilisations financières	22 393 545	11 730 808
Titres mis en équivalence	3 820 309	3 961 242
ACTIF IMMOBILISE	861 272 050	834 494 718
Actif circulant		
Stocks & en-cours	126 515 413	88 943 970
Clients & comptes rattachés	113 911 566	101 884 070
Autres créances	44 681 047	37 619 658
Charges à répartir & comptes de régularisation	4 317 728	4 643 651
Valeurs mobilières de placement	35 180 932	50 249 274
Disponibilités	26 693 056	22 684 711
ACTIF CIRCULANT	351 299 742	306 025 334
TOTAL ACTIF	1 212 571 792	1 140 520 052

Passif combiné au 30 septembre 2011	2010/2011	2009/2010
Capitaux propres - Part du groupe		
Capital	87 356 418	86 518 206
Droits d'entrée	112 514 285	111 108 449
Réserves	335 331 174	287 450 603
Report à nouveau	1 744 671	1 743 220
Résultat net part du groupe	90 056 204	59 792 381
CAPITAUX PROPRES - PART GROUPE	627 002 752	546 612 859
Intérêts minoritaires		
Résultat des minoritaires	156 178	500 271
Réserves des minoritaires	3 456 056	3 988 128
INTERETS MINORITAIRES	3 612 234	3 487 857
CAPITAUX PROPRES	630 614 986	550 100 716
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	26 494 043	25 882 330
Dettes		
Emprunts & dettes financières	312 151 073	371 763 430
Fournisseurs & autres dettes d'exploitation	133 550 123	119 419 834
Dettes diverses & comptes de régularisation	109 761 567	73 353 742
DETTES	555 462 763	564 537 006
TOTAL PASSIF	1 212 571 792	1 140 520 052

Les comptes 2010/2011 de Cristal Union n'intègrent pas la participation dans SCG qui a été acquise le 31 janvier 2012 postérieurement à la clôture de l'exercice.

4.3.2 Chiffres clés relatifs à la situation financière de SCG

L'actif de SCG, société holding, est principalement constitué d'actifs financiers c'est-à-dire, essentiellement, par les actions qu'elle détient dans SVS (qui représentaient alors, à la clôture du dernier exercice, au 30 septembre 2011, 65 681 actions SVS) et par de la trésorerie. Le passif est principalement composé de capitaux propres.

5. LIENS CAPITALISTIQUES DES INITIATEURS

5.1 Capital

5.1.1 Cristal Union

Le capital de Cristal Union est réparti entre ses associés coopérateurs au nombre de 5 380. Chaque associé coopérateur ne dispose que d'un droit de vote quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

5.1.2 SCG

Le capital de SCG est détenu, directement et indirectement par l'intermédiaire d'Anita¹, à 100 % par Cristal Union.

5.2 Pactes d'actionnaires

5.2.1 Cristal Union

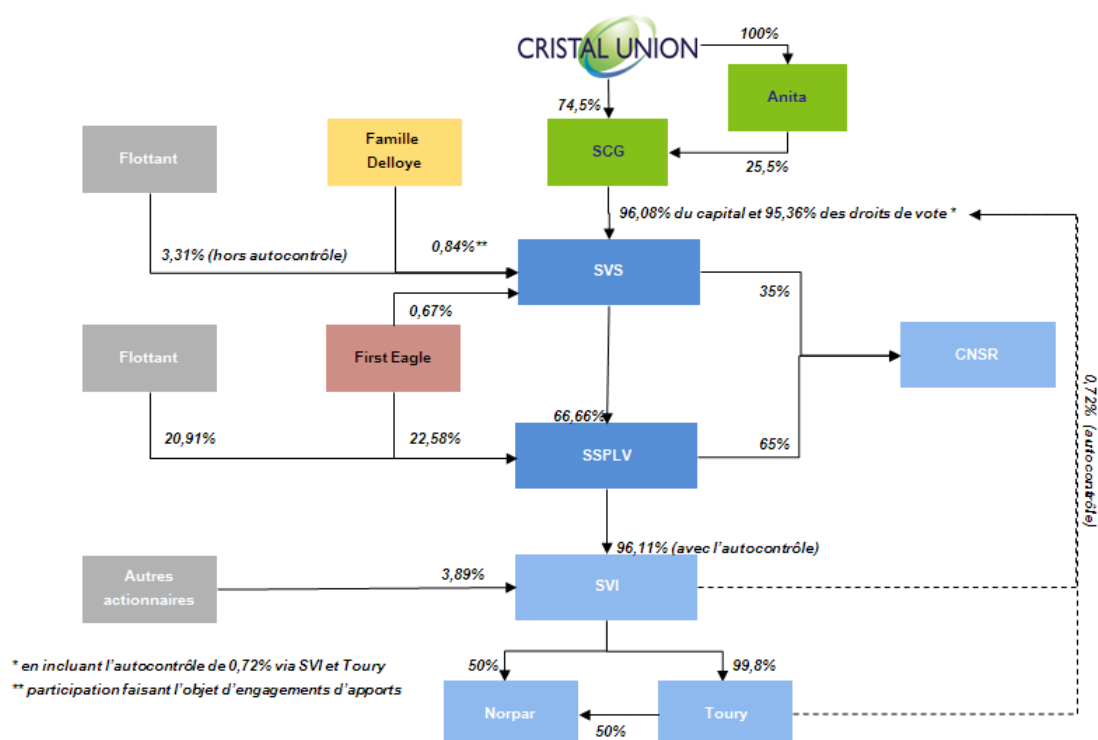
Il n'existe aucun pacte d'actionnaires entre les associés de Cristal Union, à la connaissance de cette dernière.

5.2.2 SCG

SCG n'a connaissance d'aucun pacte en vigueur entre ses actionnaires.

¹ Anita est une société de droit français, ayant une activité de holding pure, antérieurement contrôlée par les anciens actionnaires familiaux de la Société Vermandoise de Sucreries. Son actif est constitué des actions SCG. Cristal Union a pris le contrôle d'Anita le 31 janvier 2012.

5.3 Organigramme simplifié



6. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES CONCERNANT LES INITIATEURS

Il n'existe aucun fait ou litige significatif relatif à Cristal Union ou SCG.

7. FINANCEMENT DE L'OFFRE

L'acquisition du groupe Vermandoise par Cristal Union représente un montant global d'environ 1 milliard d'euros.

Sur la base d'un prix de 3 487,30 euros par action coupon attaché, l'acquisition de la totalité des actions SVS susceptibles d'être apportées à l'Offre sur SVS représenterait, un montant maximal d'environ 29 millions d'euros frais divers et commissions exclus.

En outre, sur la base d'un prix de 1 692,76 euros par action coupon attaché, l'acquisition de la totalité des actions SSPLV susceptibles d'être apportées à l'Offre sur SSPLV représenterait un montant maximal d'environ 352 millions d'euros frais divers et commissions exclus.

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes, incluant les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques et comptables ainsi que les frais de publicité, exposés dans le cadre de l'Offre sur SVS et de l'Offre sur SSPLV, y compris les cessions de blocs qui les ont précédées, est estimé à environ 35 millions d'euros (hors droits d'enregistrement et taxes).

Les deux offres publiques sont principalement financées par endettement auprès de la Caisse Régionale du Nord-Est et Crédit Agricole CIB, syndiqué auprès d'un *pool* bancaire pour un montant global de 1 040 millions d'euros. Ce montant couvre également les Cessions de Blocs (le financement des offres publiques représente à lui seul un montant total de 381 millions d'euros).

8. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION RELATIVE A CRISTAL UNION ET SCG

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 15 février 2012 comporte l'ensemble des informations disponibles à la date du présent document, requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 de l'Autorité des marchés financiers, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Cristal Union et Société Champenoise de Gestion et visant les actions de la Société Vermandoise de Sucrieries. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Le présent document sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre. »

Monsieur Alain Commissaire
Directeur de Cristal Union
Président de la Société Champenoise de Gestion

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 15 février 2012 comporte l'ensemble des informations disponibles à la date du présent document, requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 de l'Autorité des marchés financiers, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Cristal Union conjointement avec la Société Vermandoise de Sucrieries et visant les actions de la Société Sucrière de Pithiviers le Vieil. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Le présent document sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre. »

Monsieur Alain Commissaire
Directeur de Cristal Union